

PROCEDURE DE CANDIDATURE A L'ENSACF VIA PARCOURSUP EN 1ERE ANNEE DE LICENCE – année 2022-23

La formulation des vœux s'effectue via la plate-forme Parcoursup, du 20 janvier au 29 mars 2022. La présentation des offres de formation sera disponible sur Parcoursup à partir du 21 décembre.

Les frais de dossier de préinscriptions sont de 37€ non remboursables et gratuits pour les boursiers.

Les admissions en 1ère année sont limitées par la capacité d'accueil de l'Ecole : **95 places** sont ouvertes sur Parcoursup en 1^{ère} année de licence à l'ENSACF.

Les admissions se déroulent en deux temps :

1. La **phase d'admissibilité** est basée sur les résultats scolaires de 1^{ère} et de T^{ale}, ainsi que sur les notes obtenues aux épreuves anticipées de Français du Baccalauréat.
 - les candidats doivent présenter une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sur les années de 1^{ère} et de T^{ale} : cette moyenne est la moyenne de toutes les disciplines, hors disciplines sportives, sans application de coefficient.
 - les candidats doivent également présenter une moyenne minimale de 10/20 à l'épreuve orale de Français du bac et à l'épreuve écrite de Français du Bac.
2. Les candidats admissibles participeront à la **phase d'admission**, qui consiste en un entretien oral individuel de 15 mn. Cet entretien donne lieu à une notation sur 4 critères :
 - ouverture au monde et à l'architecture
 - évaluation de la motivation et du projet personnel
 - capacité à construire et énoncer un propos personnel
 - maturité, intérêt, inventivité du propos

Les candidats domiciliés hors France métropolitaine, sélectionnés pour la phase admission, pourront passer leur entretien par visioconférence sur rendez-vous fixé par l'établissement.

Les journées d'admission (entretiens avec les jurys), se dérouleront les 13 et 14 mai 2022.

En cas d'impossibilité d'organiser des entretiens, du fait de la situation épidémique,

- **soit les entretiens seront réalisés en visioconférence**
- **soit cette évaluation sera réalisée par le jury sur la base du seul dossier Parcoursup, avec l'application des mêmes critères.**

C'est pourquoi il est vivement conseillé aux candidats de renseigner soigneusement l'ensemble des onglets du dossier Parcoursup, pour y faire apparaître ses expériences, ses motivations, sa sensibilité à l'architecture (notamment les onglets « Activités et centres d'intérêt » et « Projet de formation »).

L'onglet « Projet de formation » (10 000 signes maximum) doit être rédigé avec une attention particulière, car il doit permettre au jury de mieux apprécier la personnalité du candidat.

A l'issue de ces deux phases, la commission de sélection dresse le classement des candidats.

Les résultats seront publiés via la plate-forme Parcoursup le 2 juin 2022.

Les candidats devront confirmer leur demande d'inscription, sur Parcoursup, entre le 2 et le 15 juillet 2022.

Rappel : la procédure Parcoursup concerne :

- les candidat.e.s titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles, ou d'un équivalent européen du baccalauréat français, quelle que soit leur nationalité
- les candidat.e.s titulaires ou en préparation d'un DAEU
- les candidat.e.s titulaires ou en préparation d'un brevet de technicien spécialité "collaborateur d'architecte", "Agencement" ou "Technicien d'étude du bâtiment"
- option B : Assistant en Architecture"